Le Point Politique

Éric Zemmour assigne « Closer » qui révèle la grossesse de sa conseillère

INFO LE POINT. Le polémiste demande l'interdiction à la vente du magazine neonle qui révèle que sa conseillère. Sarah Knafo,

Continuer sans accepter >

Le Point

Le Point respecte votre vie privée et vos données personnelles

Le Point et ses partenaires utilisent des cookies ou l'identifiant unique de votre appareil et traitent des données personnelles pour améliorer votre expérience utilisateur, réaliser des statistiques d'audience, vous proposer des services adaptés à vos centres d'intérêt ou des publicités ciblées et vous offrir des fonctionnalités relatives aux réseaux sociaux.

Le Point et ses partenaires utilisent des cookies aux fins suivantes :

Stocker et/ou accéder à des informations sur un terminal

Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit

Données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal

Mesure d'audience

Analyse et personnalisation des contenus

Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur le site ou l'application du *Point*.

Pour en savoir plus sur vos droits, consultez la politique cookies du Point.

Paramètres

Tout accepter

Publié le 25/11/2021 à 20h03 - Modifié le 25/11/2021 à 21h16







ric Zemmour et sa conseillère Sarah Knafo assignent *Closer* en référé. Ce jeudi aprèsmidi, leurs avocats, M^{es} Olivier Pardo et Simon Olivennes, ont plaidé devant la 17^e chambre du tribunal judiciaire de Paris l'interdiction de publication du magazine, pour le numéro à paraître ce week-end ou, le cas échéant, son retrait des kiosques. Selon leurs conseils, le journal porterait atteinte à l'intimité de leur vie privée. Dans les assignations que *Le Point* a pu consulter, ni Éric Zemmour ni Sarah Knafo ne contestent l'information qu'ils

Point